DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Action politique

Mesures encourageantes mais de loin insuffisantes

Pour assurer la protection de la population contre les effets du changement climatique, le secteur de la santé doit impérativement faire preuve d'un leadership fort en renforçant la résilience climatique des systèmes de santé et en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

«L'avenir de la santé doit reposer sur des systèmes de santé résilients face aux effets des pandémies et autres situations d'urgence, mais aussi face aux conséquences du dérèglement climatique, comprenant les phénomènes météorologiques extrêmes et la charge croissante de diverses maladies liées à la pollution atmosphérique et au réchauffement de notre planète ». Cette déclaration du Directeur général de l'OMS lors de la COP26 qui s'est déroulée à Glasgow en novembre 2021, donne le ton. A cette occasion a été créé le Programme Santé COP26, une initiative pour renforcer l'accent sur la santé à laquelle un nombre record de responsables de la santé a participé.

Un engagement international croissant

Le changement climatique constitue un immense défi en matière de santé et toutes les personnes actives dans ce domaine se doivent d'agir. La majorité des pays incluent désormais la santé dans leurs plans nationaux pour le climat dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans le monde entier, des médecins, du personnel soignant, des hôpitaux, des systèmes de santé et des ministères de la santé réduisent leur empreinte climatique, deviennent plus résilients et plaident pour une transition juste qui place la santé au centre d'une civilisation décarbonée.

Au terme de la COP26, 47 pays se sont ainsi engagés à mettre en place des systèmes de santé durables et à faible émission de carbone, 42 à renforcer la résilience de leurs systèmes de santé face au dérèglement climatique. Outre les engagements nationaux, plus de 14 000 hôpitaux et centres de santé ont rejoint la « Race to Zero » de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique visant à atteindre zéro émission nette.

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Que fait la Suisse ?

Une lettre allant dans le même sens, signée par 1438 professionnel-les de santé en Suisse, a été adressée au Conseiller fédéral Alain Berset le 1er novembre 2021. Dans sa réponse, le ministre de la santé fait part de la stratégie que le Conseil fédéral a mis en place dans ce domaine depuis 2012, dont la deuxième adaptation aborde les répercussions du changement climatique sur la santé et rappelle son financement du projet de recherche Green Hospital qui fournit des pistes pour réduire l'empreinte écologique du secteur de la santé. Par contre, déclarer l'état d'urgence climatique, comme nous le demandons, serait incompatible du fait de la répartition des compétences prévues dans la Constitution. Le Conseil fédéral ne peut édicter des prescriptions primant sur les compétences cantonales ou communales et préfère exercer son influence en faveur d'une gouvernance mondiale.

Aux yeux du Prof. Blaise Genton, qui est l'un des initiants de la lettre, « ces mesures, allant certes dans la bonne direction, sont néanmoins largement insuffisantes considérant la gravité de la situation. La déclaration de l'urgence climatique an niveau fédéral permettrait de prendre des mesures plus drastiques, au même titre que celles qui ont été prises pour le Covid-19 ».

En tant que soignant-es, nous savons que la prévention et la préparation sont essentielles pour lutter contre la crise climatique et que la voie de la guérison commence par des solutions permettant de modifier positivement le climat.

Dre Brigitte Crottaz
Conseillère nationale

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.